

*Résumés des conférences de la réunion du 19 décembre 2020*

**1) Guy Coutant : Le timbre italien le plus prestigieux de l'après-guerre : le Gronchi rosa**

Guy Coutant raconte l'histoire invraisemblable du timbre italien le plus célèbre de l'après-guerre, le "Gronchi rosa".

Trois timbres étaient programmés pour le voyage du président Gronchi en Amérique du Sud. Ces timbres représentaient la carte de l'Argentine, de l'Uruguay et du Pérou, les trois pays que le président visitera.

Le départ du voyage présidentiel est prévu pour le 6 avril 1961, et il est décidé que les timbres seront mis en vente dès le 3 avril, uniquement pour être apposés sur des enveloppes qui voyageront le 6 avril dans l'avion présidentiel, et constitueront donc de beaux FDCs.

Mais il s'avère que la carte du Pérou est incorrecte sur le timbre rose de 205 lire : elle est amputée d'un large territoire qui fait l'objet d'un virulent litige avec l'Équateur.

Pour éviter un incident diplomatique majeur, de nouveaux timbres sont émis en toute vitesse, avec la carte exacte. Ces timbres doivent être apposés sur les timbres erronés des enveloppes que de nombreux philatélistes italiens avaient déjà préparées.

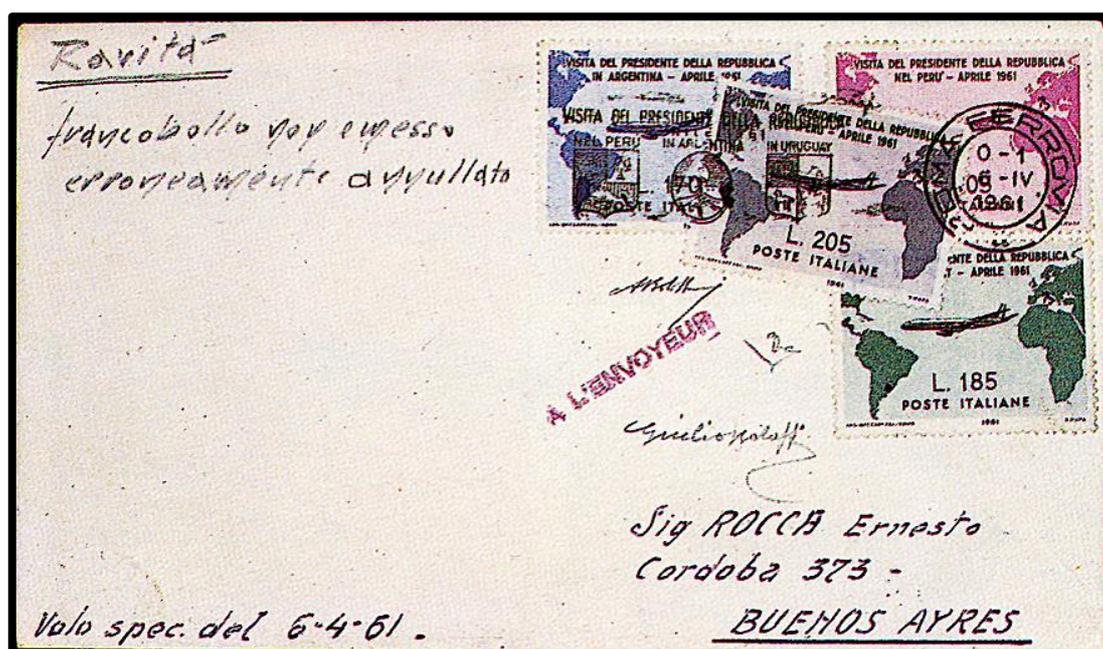
Guy Coutant raconte la lutte contre la montre pour que les enveloppes ainsi adaptées puissent voyager dans l'avion présidentiel.



*Le timbre avec la carte inexacte*



*Le timbre corrigé*



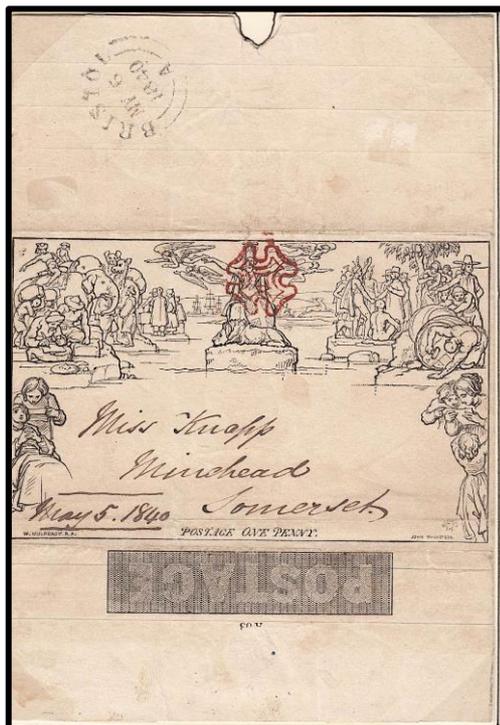
*Enveloppe avec une application plus que bâclée du timbre correct sur le timbre inexact*

## 2) Michel Letaillieur : Des Mulready premier jour

Michel Letaillieur raconte comment il parvient à acquérir, à un prix dérisoire, une enveloppe Mulready avec un cachet de premier jour de Bristol : 6 mai 1840. L'enveloppe est envoyée à Miss Knapp, à Minehead.

Plus tard, en feuilletant le catalogue Shreves de 2007 où l'imposante collection William H. Gross est mise en vente, il constate qu'un autre Mulready premier jour y est mis en vente, également de Bristol à Minehead, avec la même écriture, mais cette fois-ci envoyée à Miss Else, Minehead.

Cette même enveloppe Mulready est à nouveau mise en vente en 2008, cette fois chez Spink, et est vendue pour £ 7500, sans les frais...



La Mulready du 6 mai 1840 de Michel Letaillieur



La Mulready du même jour, en vente chez Shreves, puis chez Spink

### 3) Willy Monfils : Courrier militaire belge pendant la première guerre mondiale

Willy Monfils nous montre quelques beaux exemples de courrier militaire belge pendant la première guerre mondiale.

Le premier exemple est constitué par des cartes envoyées par un militaire belge caserné au fort de Marchovelette près de Namur, à sa famille à Taminés. Alors qu'une carte envoyée le 2 août 1914 porte la marque d'arrivée, une carte envoyée 20 jours plus tard, le 22 août, ne porte pas de marque d'arrivée : la raison est que Taminés est devenue le 22 août 1914 un village martyr : les Allemands y ayant causé ce jour-là un massacre faisant 637 victimes civiles.



*La carte envoyée le 22 août 1914 à Taminés, sans marque d'arrivée, Taminés ayant été la victime d'un massacre de la population civile*

Une deuxième carte porte la mention « S.M. » belge (Service Militaire) et un cachet à date allemand : la raison en est que juste après avoir écrit la carte, le militaire belge a été fait prisonnier et c'est la Feldpost allemande qui a fait parvenir la carte.

Une troisième carte est celle d'un prisonnier de guerre belge qui envoie une carte d'un hôpital militaire allemand, mais qui est libéré à cause de ses blessures. Bien qu'il note sur la carte « Prisonnier de guerre en liberté », il a joui de la franchise postale.

#### 4) Yves vertommen : Les mandats de poste pendant la période du médaillon

Yves Vertommen nous donne un exposé sur les mandats de poste pendant la période du médaillon, 1849-1866.

Il explique d'abord pourquoi certains mandats de poste portent un cachet bleu, d'autres un cachet rouge ou noir. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1858, Bruxelles employait le cachet à date bleu, les bureaux de perception celui en rouge et les bureaux de distribution celui en noir. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1858, la couleur noire devient la règle générale.

Il explique la taxe à payer pour les envois d'argent confiés à la poste, taxe invariable de 1849 à 1868 : 10 centimes par tranche de 10 francs.

Il montre un bel exemple de la demande à un notaire d'un envoi de 10,30 francs, mais le notaire n'a envoyé que 10 francs, ayant soustrait la taxe de 3 décimes qu'il avait dû payer en tant que destinataire de la lettre non affranchie.

VERSEMENT A UN BUREAU MAIS QUI AVAIT L'UN DE L'AUTRE.

Ministère des Travaux Publics.  
**POSTES.**  
DÉCLARATION DE VERSEMENT  
[N° 21] DE F. 10  
N° d'ordre général : 1091  
Bureau d'Anvers  
Versé par M. Dieckhoff  
à Anvers  
pour M. [illegible]  
à [illegible]  
Ce 11 [illegible] 1858.  
**BORDEREAU.**  
Montant du Mandat . . . 10 10  
Droit proportionnel . . . 10  
Total . . . 10 10  
Apposer ici le timbre du bureau.  
LE [illegible]  
DES POSTES,  
Rulot

11 3/10 18/4 10 30

Annonce d'un envoi 10,30 francs, diminué à 10 francs par le notaire qui récupère ainsi la taxe de 3 décimes qu'il a dû payer pour la demande non affranchie

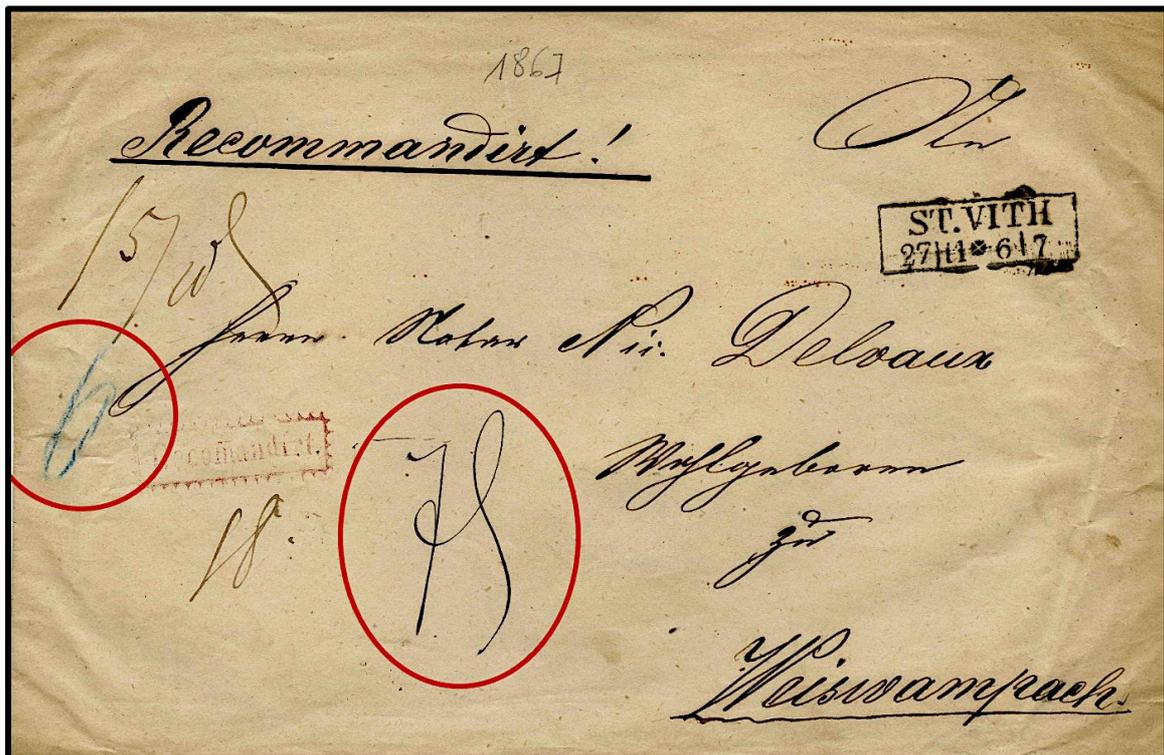
## 5) Lars Boettger : L'union postale germano-autrichienne

Lars Boettger nous explique le tarif à payer pour la correspondance à partir du Luxembourg ou vers le Grand-Duché dans l'Union postale germano-autrichienne.

Le prix était de 1 Silbergroschen pour la distance dans le premier rayon, 2 Sgr. dans le deuxième rayon et 3 Sgr. dans le troisième rayon.

Mais il montre des lettres où le tarif est plus élevé : lorsque l'expéditeur n'avait pas payé le port (donc une lettre non affranchie), ces tarifs étaient majorés d'un Silbergroschen.

Il montre une lettre de 1867 où ce tarif est encore majoré d'un Sgr, suite à l'article 21 du contrat postal de 1860 qui impose une taxe encore supplémentaire d'un Sgr. Le prix à payer est ici de 6 Sgr, soit 75 centimes : 2 Sgr. pour une lettre du 2<sup>e</sup> poids, 1<sup>er</sup> rayon, + 2 Sgr. de recommandation, + 1 Sgr de supplément pour le non-affranchissement, majoré encore d'un Sgr. suite au contrat postal de 1860.



Lettre à 6 Sgr. de 1867, suite au contrat postal de 1860

## 6) Francis Kinard : Lieu de destination en territoire envahi (front de l'ouest 1914-1918)

Francis Kinard nous montre trois plis envoyés au début de la guerre en 1914 qui pour une raison ou l'autre ont été retardés suite aux positions des deux armées.

### 1) Territoires occupés par l'armée allemande.

Une Feldpostkarte (fig. 1) envoyée de Diedenhofen (Thionville) le 27 août 1914 par un prisonnier de guerre à destination de Mouzon dans le département des Ardennes.

Marque allemande de censure: "Kriegsgefangenen sendung / GEPRÜFT / Kommandantur Strassburg i. E." (= in Elzas).

Marque française en attente de pouvoir distribuer au destinataire du territoire occupé: cachet "Tours / Centre provisoire / 1914" et "Lieu de destination envahi".

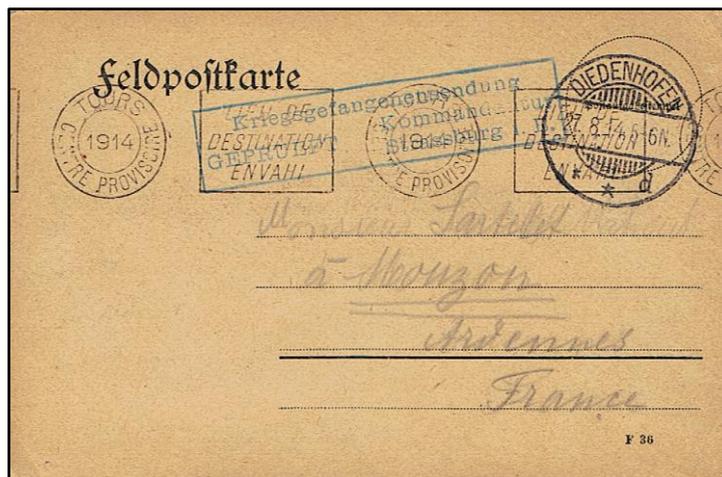


Fig. 1

### 2) Territoires occupés par l'armée française.

- Lettre de Strasbourg du 28 août 1914 à destination de Thann (fig. 2).

Marque allemande de censure: "Strassburg (Els.) / P.K. Geprüft und zu befördern".

Cachet allemand: "Zurück - vom Feinde besetzt" (Retour - occupé par l'ennemi).

- Feldpostkarte de Strasbourg du 23 septembre 1914 à destination de Thann.

Cachet allemand: "Zurück - vom Feinde besetzt".

Le destinataire est prisonnier des Français.



Fig. 2

## 7) Mark Bottu : Thurn and Taxis Post in the Southern Netherlands 1501-1794

Mark Bottu nous montre trois lettres de messagers:

- Lettre de Hoogstraeten vers Breda avec réponse du 17 septembre 1556.

Mention pour le destinataire: "Gheeft den bringer een stuiver" (donne au porteur un sou).

Au retour: "betaalt bringer van dezen een stuiver hem bij u beloofd zijnde" (paye au porteur un sou, comme promis).

- Lettre du bourgmestre de Turnhout (fig. 1) à ses collègues des communes avoisinantes du 5 janvier 1678 avec la mention : "loon voor de bode" (rétribution pour le messenger).

- Lettre pendant la poste française de Pajot 1701-1714.

Lettre "au Roy en son conseil d'Etat" (fig. 2) du 6 août 1711, envoyée par les maîtres des postes et les facteurs de Gand, Alost et du Pays de Waes. À cause de leurs maigres rémunérations, ils étaient exemptés de payer des taxes, mais les États-généraux des Flandres voulaient leurs supprimer ce privilège. Mais ils obtinrent gain de cause auprès du roi.

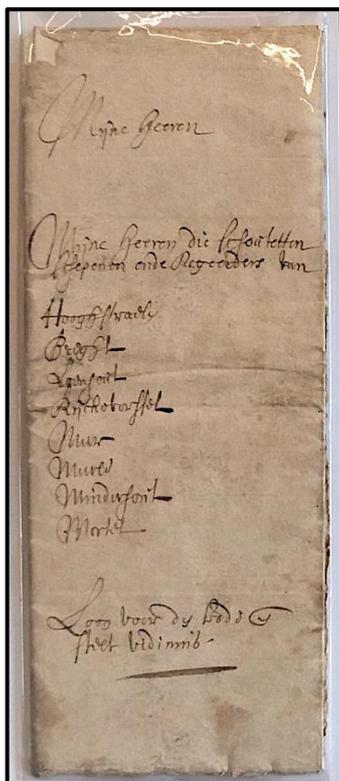


Fig. 1

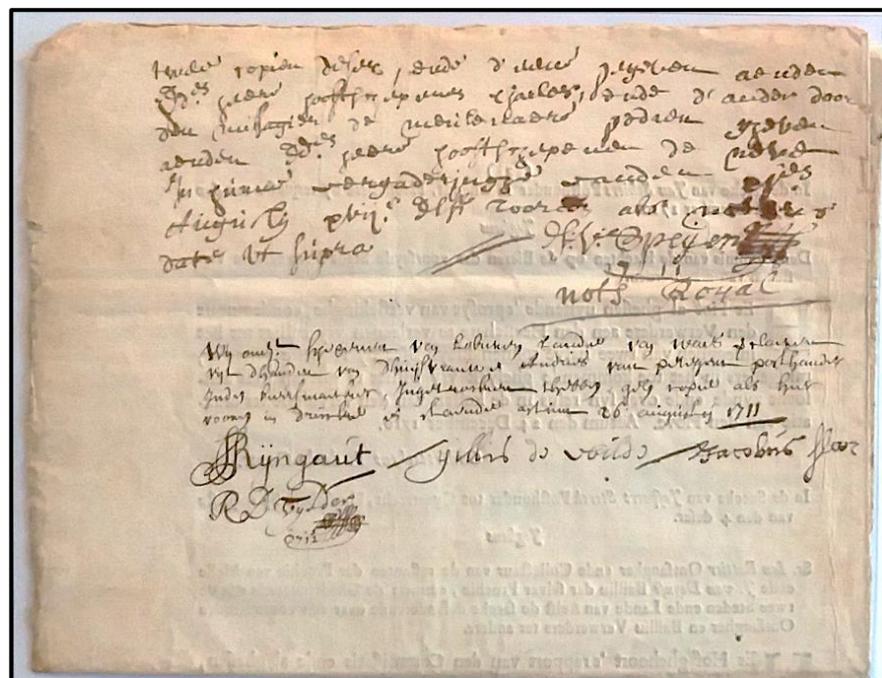


Fig. 2

